

Paraît lorsque la
Municipalité le juge
nécessaire

(Affiché dans les trois
villages et publié sur le site
communal).

N° 01/14

INFORMATIONS OFFICIELLES

www.goumoens.ch
greffe@goumoens.ch

Commune de
Goumoëns



Travaux grande salle – séance d'information du mercredi 12 mars 2014 20h00, salle de rythmique

C'est en date du mercredi 15 janvier dernier que les entreprises retenues pour la réalisation de ce chantier important pour notre Commune ont commencé les travaux.

Vu l'ampleur du projet, il est difficile à ce jour de prévoir la durée exacte dudit chantier mais plus d'une année sera vraisemblablement nécessaire pour mener à terme cet ouvrage.

Pour les personnes intéressées à découvrir les travaux que nous allons entreprendre dans ce bâtiment très important pour la vie associative de nos trois villages, la Municipalité souhaite organiser une soirée d'information afin de présenter les transformations prévues.

A des fins d'organisation, nous prions les intéressés de bien vouloir s'inscrire à cette séance d'information **d'ici au 21 février 2014** au Greffe municipal soit par téléphone, par e-mails, par fax ou alors, directement à l'administration communale.

Plainte en ligne

La police cantonale a lancé le 10 décembre 2013 son système de plainte en ligne. Les vaudois peuvent désormais déposer eux-mêmes leurs plaintes en ligne si elles concernent les infractions les plus couramment enregistrées. Lien => www.vd.ch => accès aux prestations (à droite de l'écran) => toutes les prestations des particuliers => Justice et droit => accès à la prestation ou alors : <https://www.portail.vd.ch/prestations/web/particuliers/acces-a-la-prestation4>

Police proximité - Enregistrez vos biens !

Lorsqu'un vol est commis, la victime est trop souvent embarrassée pour donner une description précise de l'objet qui lui a été dérobé. Pourtant, ces indications sont indispensables pour les recherches de police et pour qu'il y ait une chance raisonnable de récupérer le produit du vol. C'est pourquoi nous vous conseillons de prendre le temps de dresser un inventaire de vos biens les plus précieux (bijoux, montres, souvenirs de famille, objets d'art, appareils électroniques, etc.), et de conserver leurs données dans un classeur avec tout autre justificatif. La description de chaque objet sera également complétée d'une photographie.

Si malheureusement vous êtes victime d'un vol, vos documents vous seront alors d'une grande utilité pour donner une bonne description à la police, ce qui permettra d'augmenter considérablement les chances de restitution.

Agissez sans tarder pour mettre vos valeurs à l'abri et adoptez le conseil du mois !

Extrait du registre des poursuites

Il est désormais possible de commander un extrait du registre des poursuites pour soi-même, lien : www.goumoens.ch => commande en ligne => extrait du registre des poursuites.

La Municipalité